



Commune de Savigny-sur-Braye

Marché Public de fourniture

Sur Procédure Adaptée

OBJET DU MARCHE :

Exécution du service régulier de transport scolaire
pour desservir l'école maternelle et l'école élémentaire
de SAVIGNY-SUR-BRAYE (41360)

Règlement de la consultation

Date limite de remise des offres : mardi 18 août 2020 à 17h30

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :

- 1.1 Objet du marché
- 1.2 Décomposition en lots
- 1.3 Variantes
- 1.4 Options

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

- 2.1 Étendue de la consultation et mode de l'appel d'offres
- 2.2 Délai de validité des offres
- 2.3 Modifications de détail au dossier de consultation
- 2.4 Durée du marché

ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI ET REMISE DES OFFRES

- 5.1 Remise de l'offre
- 5.2 Négociation / questions complémentaires

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 1 – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :**1.1 Objet du marché**

Le présent marché public a pour objet l'exécution du service régulier de transport scolaire pour desservir l'école maternelle et l'école élémentaire de SAVIGNY-SUR-BRAYE (41360).

1.2 Décomposition en lots

Le présent marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots.

1.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.4 Options

Les options ne sont pas autorisées.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES**2.1 Etendue de la consultation et mode de l'appel d'offres**

Le présent document intéresse un marché passé sous la forme d'une procédure adaptée, de type fractionné, respectant les modalités décrites par le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Le présent marché est soumis aux dispositions du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures courantes et de services.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

2.3 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 08 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.4 Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée de trois ans, à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.

Le début du marché est fixé au 1^{er} septembre 2020.

ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est uniquement téléchargeable sur le site : <https://www.ad41.org/savignysurbraye>

Documents fournis aux candidats :

Le dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement de consultation
- L'acte d'engagement (ATTRI1)
- Le Cahier des Charges
- Lettre de candidature (ou DC1)
- Déclaration du candidat (ou DC2)
- Modèle de circuits

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES :

Conformément à la réglementation en vigueur, le pouvoir adjudicateur choisira librement l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :

- La valeur technique des prestations (50%)
- Le prix des prestations (50%).

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES :**5-1 Remise de l'offre**

Les offres devront être rédigées en langue française et les offres financières devront être rédigées en Euros.

Le dossier sera remis uniquement sous forme dématérialisée sur le site : <https://www.ad41.org/savignysurbraye>

Elle devra parvenir avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement, **soit le mardi 18 août 2020 à 17h30.**

Les dossiers qui seraient remis sous format papier seront refusés.

Le dossier de candidature et d'offres contiendra les documents suivants :

Les documents, certificats, attestations ou déclarations suivants :

- Lettre de candidature (ou DC1)
- Déclaration du candidat (ou DC2)
- Certificats des administrations fiscales et des organismes de cotisations sociales selon le décret du 27 avril 1994 ou l'état annuel des certificats reçus
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public ;
- Références de l'entreprise pour des prestations similaires au cours des trois dernières années

Un dossier de marché comprenant :

- a. **Un acte d'engagement (A.E)** : document ci-joint à compléter, dater et signer par le représentant qualifié de l'entreprise candidate ayant vocation à être titulaire du marché.

En cas de sous-traitance, cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché.

Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra joindre, en sus des renseignements exigés par l'article 134 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- déclaration sur l'honneur justifiant que le sous-traitant n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public ;
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant.

- b. **Le cahier des charges** document ci-joint à compléter, dater et signer par le représentant qualifié de l'entreprise candidate ayant vocation à être titulaire du marché.

5.2 Négociation / Questions complémentaires

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier ou de poser toutes questions complémentaires qu'il jugerait utiles dans le cadre de son analyse des offres, et ce avec l'ensemble des candidats.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront formuler leurs questions sur le site : <https://www.ad41.org/savignysurbraye>

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.